



AVIS PUBLIC

Modalités de publication en vertu du règlement n° 2020-387- MRC HG

SÉANCE EXTRAORDINAIRE Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie

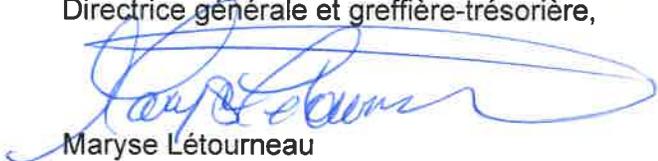
EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendra une séance extraordinaire le mardi 21 mai 2024, à 17 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE TREIZIÈME JOUR DE MAI DEUX-MILLE- VINGT-QUATRE.

Directrice générale et greffière-trésorière,




Maryse Létourneau
MRC de La Haute-Gaspésie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 13 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour de mai deux-mille-vingt-quatre.


Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière